

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE RELATIVE A LA REALISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE CADRE DE LA LOI SRU CONCLUE ENTRE L'EPFIF, LA COMMUNE DE FLINS-SUR-SEINE ET LA COMMUNAUTE URBAINE : APPROBATION DE L'AVENANT N° 2		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/12/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 21/12/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 112

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 24

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude
GARAY François a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël

LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MERY Françoise-Guylaine a donné pouvoir à BARRON Philippe
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 2

BORDG Michaël, NEDJAR Djamel

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUDET Maurice, FAVROU Paulette

126 POUR :

ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

9 NE PREND PAS PART :

AIT Eddie, AOUN Cédric, CALLONNEC Gaël, ESCRIBANO-OBEJO Maria, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PRELOT Charles, TREMBLAY Stéphane, WASTL Lionel

EXPOSÉ

Par délibération du Conseil communautaire du 31 mai 2018, la Communauté urbaine a approuvé la Convention d'Intervention Foncière (CIF) conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine, en vue de mobiliser du foncier pour réaliser des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU du 13 décembre 2000, renforcée par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social.

L'objectif de la CIF est de permettre la réalisation de logements sociaux sur le territoire communal afin de répondre aux obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Six périmètres de veille foncière ont été définis pour atteindre ces objectifs : les périmètres dits « centre-ville », « école », « entrée de ville », « garage », « Maréchal Foch », « rond-point de la taupe ». Le montant de l'intervention de l'EPFIF au titre de cette convention est plafonné à 5 millions d'euros hors taxe, et ce, conformément au programme pluriannuel d'intervention de l'EPFIF voté par son Conseil d'administration en date du 15 septembre 2016.

Le rachat des biens, le cas échéant, sera assuré par la commune de Flins-sur-Seine.

La Communauté urbaine, compétente en matière de politique du logement, notamment à travers le Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) approuvé le 14 février 2019 par le Conseil communautaire, intervient en tant que signataire de ladite convention afin de garantir la cohérence des actions engagées en faveur du logement sur le territoire de la Communauté urbaine. Elle contribue, en collaboration avec les parties prenantes de ladite convention, à la validation de la programmation et du bilan économique de projets immobiliers envisagés sur les terrains portés par l'EPFIF qui devront recevoir un minimum de 30% de logements locatifs sociaux.

Cette convention tripartite a été signée le 13 juillet 2018. Le terme de cette convention était fixé au 31 décembre 2022. Compte tenu de l'état de stock foncier en date du 31 décembre 2021, d'une superficie d'environ 2 516 m², qui permettra de réaliser environ 35 logements sociaux sur la commune de Flins-sur-Seine, un avenant n° 1 à la convention permettant de poursuivre le portage foncier a été approuvée par délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2022. Cet avenant n° 1 a fixé le nouveau terme de la convention d'intervention foncière au 31 décembre 2023 sans en changer les autres conditions.

Compte tenu de l'état de stock foncier en date du 31 décembre 2022 équivalent à celui de 2021, il est nécessaire de conclure un avenant n° 2 à la convention afin de poursuivre le portage foncier.

L'avenant n° 2 à la convention prendra effet à la date de sa signature par toutes les parties et fixera le nouveau terme de la convention d'intervention foncière au 31 décembre 2024 sans en changer les autres conditions.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n° 2, portant sur la prorogation de la Convention d'Intervention Foncière relative à la réalisation des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU entre l'EPFIF, la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine, fixant le nouveau terme de la convention au 31 décembre 2024,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 211-2 et suivants, L. 213-1 et suivants et L. 213-3,

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU),

VU la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_18_05_31_08 du 31 mai 2018 approuvant la Convention d'Intervention Foncière (CIF) conclue entre l'EPFIF, la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine, en vue de mobiliser du foncier pour réaliser des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2019-02-14_14 du 14 février 2019 approuvant le Programme local de l'habitat intercommunal 2018-2023,

VU la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine signée en date du 13 juillet 2018,

VU l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine signé le 22 décembre 2022,

VU l'état du stock foncier en date du 31 décembre 2022,

VU le périmètre de maîtrise et de veille foncière ci-annexé,

VU le projet d'avenant n° 2,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 05 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 2, portant sur la prorogation de la Convention d'Intervention Foncière relative à la réalisation des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU entre l'EPFIF, la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine, fixant le nouveau terme de la convention au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023

Exécutoire le : 21/12/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 14 décembre 2023

Le Président



ZAMMIT-POBESCU Cécile